

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
 REPUBLIQUE FRANCAISE
 ARRONDISSEMENT DE PONTOISE
 CANTON DE TAVERNY

* * * *

COMMUNE DE FREPILLON

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 en date du 28 mars 2013**

L'an deux mil treize le vingt-huit mars à 21 heures, les membres du Conseil municipal légalement et individuellement convoqués le treize mars, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Bernard TAILLY, Maire.

Présents :

Bernard TAILLY (*Maire*)

Jean BENITEZ DE LUGO, Yves GITTON, Michelle TORTOSA, Patricia ZEISS, (*maires adjoints*)

Raynald BEAUFILS, Martine BERNARD, Dominique COUDRAY, Roger MIGNOT, Bernard PAUTET, Patricia POIZAC, Monique RISCH, Chantal WALTER (*conseillers municipaux*)

Représenté par pouvoir :

Dominique BERNARD, pouvoir donné à Chantal WALTER

Jean-Pierre DUCHESNE, pouvoir donné à Jean BENITEZ DE LUGO

Nathalie POUILLE, pouvoir donné à Michelle TORTOSA

Cédric CHEVROLLIER, pouvoir donné à Patricia ZEISS

Absente excusée :

Micheline MAINGUET

Secrétaire de séance : Martine BERNARD

La séance est ouverte à 21 h sous la présidence de Bernard TAILLY.

Il est procédé à l'appel des Conseillers.

Le compte-rendu de la séance du 13 décembre 2012 est adopté à l'unanimité.

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1. Rapport d'activité 2011 de la Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal, ouï les remarques et analyses faites par M. le Maire, prend acte du rapport d'activité de la CCVOI pour l'année 2011.

1.2. Permission générale d'occupation du domaine public des collectivités locales suite à l'adhésion de la commune au SEDIF

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal est invité à accorder une permission de voirie au SEDIF et à son délégataire Veolia au titre de l'occupation du domaine public communal et cela suite à l'adhésion de la Commune au SEDIF.

M. le Maire précise qu'il s'agit d'une permission permanente facilitant l'accès aux canalisations d'eau potable sur les voies communales.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

1.3. Autorisation de lancer un appel d'offres ouvert pour la fourniture de repas

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire est autorisé à lancer un appel d'offres pour la fourniture de repas dans les écoles et à l'ALSH compte tenu de l'arrivée à échéance du présent contrat conclu en 2010 pour une durée de 3 ans.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le lancement de cet appel d'offres.

1.4. Report de l'application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée de 2014

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire rappelle le contenu du décret portant modification des rythmes scolaires.

Il rappelle également la large concertation menée avec tous les acteurs de l'école qui, quasi unanimement, souhaitent le report de la réforme à la rentrée de septembre 2014.

Où l'avis des enseignants, parents élus, parents, et l'ensemble du Conseil d'école, M. le Maire a adressé le 15 mars dernier un courrier à la Directrice d'Académie du Service de l'Education Nationale pour l'informer de sa décision de demander le report en septembre 2014 conformément aux dispositions du décret. Cette demande est motivée par la volonté de réfléchir à la meilleure organisation de la journée scolaire dans l'intérêt de l'enfant.

Le Conseil municipal, considérant le consensus quasi unanime de tous les partenaires, après avoir entendu M. le Maire, confirme la demande de report à la rentrée 2014.

1.5. Demande de subvention dans le cadre de DETR – année 2013 extension du cimetière

Rapporteur : M. le Maire

Il est proposé aux conseillers de représenter auprès de M. le Préfet le dossier de demande de subvention pour l'aménagement et requalification du cimetière, ce dernier n'ayant pas obtenu de financement au titre de l'année 2012.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à réitérer la demande de subvention sur un montant prévisionnel de travaux de 371 044,22 €.

1.6. Fixation du tarif – séjour été 2013 (ALSH)

Rapporteur : Patricia ZEISS

Patricia ZEISS propose de fixer le tarif du séjour à Viarmes pour l'été 2013.

Il s'agit d'un séjour à dominante sportive pour les 9-12 ans et dont le trajet se fera en VTT. Compte tenu de l'intérêt de ce séjour, le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe le tarif à 200 € par séjour pour une durée de 5 jours.

Patricia ZEISS précise que la participation communale est de 35 %

1.7. Signature d'une convention avec la commune de Mériel relative à la mutualisation du balayage mécanique

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à signer une convention avec la Commune de Mériel pour le balayage mécanique des rues de Frépillon. Le contrat qui liait la commune avec Val Horizon prend fin le 31 mars 2013. Après accord sur les modalités techniques et financières, la prestation débutera le 1^{er} avril. M. le Maire précise que cette mutualisation des services aura une conséquence qualitative et financière favorable pour la commune.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention de partenariat avec la commune de Mériel.

2. **FINANCES**

2.1. **Vote des taux – année 2013**

Rapporteur : Yves GITTON

Yves GITTON, sur demande de M. le Maire, propose de maintenir le taux des trois taxes identiques à 2012 et 2011.

le taux de la taxe d'habitation à	11,89 %
le taux de la taxe du foncier bâti à	17,36 %
le taux de la taxe du foncier non bâti à	68,16 %

À l'unanimité le Conseil municipal approuve la non-augmentation des taxes. M. le Maire ne souhaite pas que, dans le contexte actuel, les familles soient encore mises à contribution.

2.2. **Budget primitif de la commune – année 2013**

Rapporteur : Yves GITTON

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve le budget primitif 2013 de la commune qui s'équilibre à la somme de :

Section fonctionnement	2 452 438 €
Section investissement	444 420 €

Total	2 896 858 €
-------	-------------

2.3. **Vote des subventions aux associations et à la CLIS de Méry-sur-Oise**

Rapporteur : Yves GITTON

Après avoir souligné le rôle important des associations et sur proposition des présidents de l'OMCL et OMS, le Conseil municipal à l'unanimité décide le versement d'un montant de 60 000 euros aux associations ci-dessous :

	2013
OMS	1 300,00 €
AEPB	2 100,00 €
Basket club	9 300,00 €
Club canin	500,00 €
CSF	1 000,00 €
Cyclo	1 500,00 €
Danse	2 500,00 €
FB2M	2 100,00 €
Gymnastique volontaire	500,00 €
Karaté	1 700,00 €
Volley	2 600,00 €
OMCL	18 000,00 €
Bibliothèque	4 700,00 €
Chemins de la musique	300,00 €
VALMORENCY (édition d'un livre)	2 000,00 €

Comité des fêtes	2 700,00 €
Sapeurs pompiers	450,00 €
FACAPL	276,00 €
JALMAV	350,00 €
Prévention routière	106,00 €
AGMG	90,00 €
Croix rouge	86,00 €
Collège Maubuisson	1 900,00 €
CLIS de Méry	100,00 €
FCPE collèègè	30,00 €
Association des secrétaires généraux	80,00 €
Cyber frep	500,00 €
DIVERS	3 232,00 €
TOTAL	60 000,00 €

M. le Maire ajoute que le reliquat permettra entre autres le versement de la subvention à l'association Balle de match ultérieurement si son dossier est acceptable.

2.4. Vote des subventions à la Caisse des écoles et au Centre communal d'actions sociales

Rapporteur : Yves GITTON

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide le versement de 5 000 € sur le budget CCAS et de 25 906 € à la Caisse des écoles, soit une augmentation de 1,5 % des crédits scolaires pour 2013 en plus de l'augmentation due aux effectifs.

2.5. Compte administratif – ateliers locatifs année 2012

Rapporteur : Yves GITTON

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales

Sur le rapport présenté par Yves GITTON
après en avoir délibéré
à l'unanimité,

- a) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif

Libellé	Fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultats reportés		100 303,24	74 217,58		74 217,58	100 303,24
Opérations de l'exercice	167 253,01	250 771,47	87 675,32	74 217,58	254 928,33	324 989,05
Résultat de clôture		83 518,46	134 457,74		70 060,72	
Reste à réaliser						
Totaux cumulés	167 253,01	351 074,71	161 892,90	74 217,58	329 145,91	425 292,29
Résultat définitif		183 821,70	87 675,32			96 146,38

- a) Constate pour la comptabilité les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, relative au report à nouveau au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- b) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- c) Approuve ces comptes

2.6. Compte de gestion – ateliers locatifs année 2012

Rapporteur : Yves GITTON

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012 par le receveur

Sur le rapport présenté par Yves GITTON

après en avoir délibéré

à l'unanimité

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant :

- a) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 y compris celles relatives à la journée complémentaire
- b) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
- c) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2.7. Affectation de résultats – ateliers locatifs année 2012

Rapporteur : Yves GITTON

Le Conseil municipal, à l'unanimité approuve l'affectation de la somme de 87 675,32 € à la section d'investissement.

2.8. Budget primitif – ateliers locatifs année 2013

Rapporteur : Yves GITTON

Fidèle au document présenté en commission des finances le budget primitif 2013 des ateliers locatifs dont l'équilibre est de :

Section fonctionnement	346 156,38 €
Section investissement	201 583,32 €
	<hr/>
Total	547 739,70 €

est adopté à l'unanimité.

2.9. Reversement du budget annexe sur le budget communal

Rapporteur : Yves GITTON

Après avis de la commission des finances le Conseil municipal à l'unanimité approuve le reversement de la somme de 90 000 euros, excédent du budget Ateliers locatifs sur le budget communal.

3. URBANISME

3.1. Modification du PLU

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire propose au Conseil municipal d'annuler la délibération du 18 octobre 2012 relative au lancement de la modification du PLU et de la remplacer par une délibération portant, d'une part, sur le bilan des trois dernières années et d'autre part sur l'ensemble des modifications prévues.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4. QUESTIONS DIVERSES

- M. le Maire informe le Conseil municipal de la tenue d'une enquête publique sur la commune suite à l'installation dans la ZAC des Epineaux de la société DAITO KASEI.
- M. le Maire expose que dans le cadre de l'aménagement de l'entrée de la ZAC, la CCVOI va procéder dans les prochains jours à la démolition du 1 rue Jean Mermoz, il est donc nécessaire d'autoriser cette démolition, propriété communale.
La délibération est adoptée à l'unanimité.
- Enfin, toujours dans l'objectif d'avancer sur ce dossier de ZAC, le Conseil municipal est informé du commencement des travaux du pont SNCF et qu'afin d'informer les riverains une réunion publique aura lieu.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée par M. le Maire à 22 h 20.
